# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **DECISION DU**

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

11 décembre 2024

N° E24000113 /80

La présidente du tribunal administratif

## Décision désignation commissaires

# **CODE**: 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 5 décembre 2024, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes de Val de Somme demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Somme.

#### Vu:

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

.Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

### **DECIDE**

- Article 1 : M. Jean-Marie Allonneau, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- Article 2 : M. Claude Truffert, comptable en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.
- Article 3: Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Val de Somme, à M. Jean-Marie Allonneau et à M. Claude Trufffert.

Fait à Amiens, le 11 décembre 2024.

La présidente,

Florence Demurger



Corbie, le 6 décembre 2024

Tribunal Administratif Madame la Présidente 14, Rue Lemercier 80 000 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie Tavernier

**2**: 03.22.96.35.94

@: s.tavernier @valdesomme.com

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°11-2024-URBA, le président de la Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit la modification n°3 du plan local d'urbanisme Intercommunal.

En application des articles L 153-36 à 38, et L 153-40 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique réglementaire, qui pourrait se dérouler du 1<sup>er</sup> février 2025 au 2 mars 2025.

Vous trouverez ci-dessous, le lien de téléchargement du dossier de modification et les corrections apportées aux différentes pièces du PLUi :

https://auddice.fromsmash.com/DYMSc-PR-6-ct

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

